



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2097

Projets "Quartiers fertiles" de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8e) et de la Duchère (Lyon 9e) -  
Approbation et autorisation de signature des conventions financières avec la Métropole de  
Lyon

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,  
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,  
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme  
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS  
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme  
CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M.  
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M.  
ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M.  
CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M.  
KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT,  
M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M.  
DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à  
Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER),  
Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme  
FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2097 - PROJETS "QUARTIERS FERTILES" DE MERMOZ/LANGLLET-SANTY (LYON 8E) ET DE LA DUCHERE (LYON 9E) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Le développement de l'agriculture urbaine et les projets « Quartiers fertiles »**

L'exécutif municipal a inscrit le développement de l'agriculture urbaine et la promotion de l'alimentation durable comme axes majeurs du Plan de mandat 2020-2026.

En effet, dans le contexte de transition écologique, la réappropriation de notre alimentation passe ainsi par la réappropriation de tout le système alimentaire et notamment la production de son alimentation. La plantation de vergers municipaux dans tous les arrondissements, tout comme la multiplication des lieux de pratiques agricoles, grâce par exemple aux jardins citoyens et partagés que nous soutenons, sont autant de leviers de développement de l'agriculture urbaine.

L'exécutif municipal souhaite également soutenir la création d'une Maison de l'agriculture urbaine afin de diffuser les bonnes pratiques, ainsi que proposer un lieu ressources où chacune et chacun pourra s'initier et apprendre les techniques de l'agriculture urbaine et ainsi renouer le lien avec la terre.

L'exécutif municipal a aussi pour objectif de susciter la création d'un réseau de maisons de l'alimentation durable dans chacun des arrondissements.

L'appel à projets lancé en 2020 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la promotion des « quartiers fertiles », afin de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville faisant l'objet d'opération de renouvellement urbain, a été l'occasion de réunir les conditions permettant de réaliser des projets répondant aux objectifs de l'exécutif municipal et aux enjeux sociaux des quartiers prioritaires du Contrat de ville 2015-2023.

L'ANRU a décidé, au mars 2021, d'apporter son concours financier aux deux projets présentés par la Ville de Lyon en étroite relation avec les Mairies d'arrondissement concernées :

- le projet « De la graine à l'assiette » pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy à Lyon 8<sup>ème</sup> ;
- le projet de « De l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire : la halle agricole » pour le quartier de la Duchère à Lyon 9<sup>ème</sup>.

En complément des participations financières de l'ANRU, la Métropole de Lyon a décidé d'apporter également son soutien à la réalisation de ces projets afin d'en permettre la consolidation économique.

Les participations financières de l'ANRU feront l'objet d'avenants aux conventions de sites. Ces derniers seront soumis début 2023 à l'approbation du Conseil municipal. Les participations financières de la Métropole de Lyon font l'objet de conventions particulières jointes en annexe au présent rapport.

Les projets « quartiers fertiles » visent à développer les circuits courts de production et de distribution, la création d'emplois, et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Conformément aux objectifs de l'agriculture urbaine, il s'agit aussi de développer un paysage comestible, de mettre en réseau les différents acteurs locaux, de permettre aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et de favoriser la participation citoyenne.

## **II- Les projets « quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy et la Duchère**

### **1) Le projet « De la graine à l'assiette » de Mermoz/Langlet-Santy**

Il poursuit un double objectif opérationnel :

- structurer un écosystème d'acteurs dans une logique de chaîne de valeur alliant production, transformation, distribution et valorisation, avec notamment la création d'un lieu dédié à l'alimentation durable : la « Maison de l'alimentation solidaire de l'alimentation durable » en partenariat avec l'association VRAC, dont l'ouverture est prévue en octobre prochain dans un local situé avenue Paul Santy ;
- renforcer le maillon productif de cette chaîne de valeur, avec la création à Mermoz d'une plateforme productive associant plusieurs techniques d'agriculture urbaine telles que la culture verticale, le lombricompostage et l'aquaponie, ainsi que la création d'une ferme souterraine à Langlet-Santy.

D'un coût total de 1 091 700 euros sur trois ans, ce projet bénéficie d'une participation financière de l'ANRU de 473 950 euros, ainsi que d'une participation financière de la Métropole de Lyon de 62 938 euros et d'une participation financière de la Ville de Lyon de 155 500 euros sur les crédits existants, le solde provenant des contributions des porteurs des actions.

### **2) Le projet « De l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire » de la Duchère**

Il repose sur la création d'une « halle agricole », à l'emplacement de l'ancien centre commercial de la Sauvegarde : il s'agit d'un tiers-lieu centré sur l'alimentation durable et la création culturelle, au cœur du réseau existant des acteurs locaux de l'agriculture urbaine, afin de permettre la vente à prix accessible pour les habitants de la Duchère de fruits et légumes produits et distribués en circuit court.

Le projet vise à développer les sites de production maraîchère et mettre en réseau les acteurs déjà présents.

La « halle agricole » sera aussi un lieu d'innovation sociale et solidaire, multi-usages, qui pourra accueillir des artistes en résidence et favoriser des actions de création participative et des ateliers pédagogiques sur la santé et l'alimentation, dans le prolongement des actions de l'atelier santé-ville.

Ce nouvel équipement pourra enfin accueillir des actions de sensibilisation des habitants sur les questions de la transition écologique et renforcer leur pouvoir d'agir autour de projets fédérateurs.

D'un coût total de 1 003 650 euros sur trois ans, ce projet bénéficie d'une participation financière de l'ANRU de 377 700 euros, ainsi que d'une participation financière de la Métropole de Lyon de 406 250 euros et d'une participation financière de la Ville de Lyon de 119 500 euros sur les crédits existants, le solde provenant des contributions des porteurs des actions.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions financières à signer avec la Métropole de Lyon, jointes en annexe à la présente délibération, pour la réalisation des projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy à Lyon 8<sup>ème</sup> et de la Duchère à Lyon 9<sup>ème</sup> sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET